



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE
Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS Cedex 3
RCS AMIENS 487 625 436

Amiens, le 22 avril 2020,

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, qui s'est tenue ce jour, à huis clos, les sociétaires ayant votés par correspondance, a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment la fixation au titre de l'exercice 2019 :

- * d'une rémunération de 1,15 euro par Certificat Coopératif d'Investissement (FR0010483768),
- * d'une rémunération de 1,15 euro par Certificat Coopératif d'Associé,
- * d'un intérêt de 1,80 % aux parts sociales.

La 11^{ème} résolution, du procès-verbal de l'Assemblée Générale précise :

Compte tenu de la recommandation (BCE/2020/19) émise le 27 mars 2020 par la Banque Centrale Européenne (BCE) relative à l'absence de versement de dividende et d'intérêt sur les titres de capital émis par les établissements de crédit, l'Assemblée générale ordinaire délègue au Conseil d'administration, s'agissant de la rémunération des parts sociales, des CCA et des CCI, au titre de l'exercice 2019, la décision :

- De fixer, sous réserve de l'accord préalable de la BCE, la date de versement de la rémunération des parts sociales, des CCA et des CCI (exposée dans les résolutions précédentes) qui ne pourra pas intervenir avant le 1er octobre 2020, et,
- De réduire ou, le cas échéant, d'annuler, sur demande de la BCE, la distribution de l'intérêt aux parts sociales aux sociétaires et du dividende aux porteurs de CCA et de CCI.

L'Assemblée générale décide que, dans l'hypothèse où la distribution de l'intérêt aux parts sociales et du dividende sur les CCA et les CCI est annulée ou réduite, les sommes ainsi non distribuées seront affectées sur le compte Réserves.

La liste des administrateurs du Conseil d'Administration à l'issue de cette assemblée générale est la suivante :

- M. Antoine BERTHE
- Mme Francine BOLLET
- M. Hervé BOURNONVILLE
- Mme Eliane BOUTILLIER
- M. Emmanuel CANDELLIER
- Mme Virginie CARTON
- M. Hugues DEBLOCK
- Mme Laure DELAQUAIZE
- Mme Chantal FARCE
- M. Jérôme GARNIER
- M. Patrice GREGOIRE
- M. Xavier GRYPONPREZ
- M. Eric JEANTY
- Mme Lydie LARUE
- M. Samuel LEULLIER
- M. Bruno LEVESQUE
- M. Alain POUILLY
- Mme Odile SALMON
- M. Philippe de WAAL

Le Conseil d'administration électif n'a pu se tenir ce jour. Il se tiendra prochainement en présentiel conformément aux statuts en vigueur.